



COMPTE RENDU DU CTL DU 21 SEPTEMBRE 2020

La DDFIP 93 a tenu ce lundi 21 septembre 2020 son premier CTL en présentiel depuis mars 2020. La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

I- INSTALLATION AU BERLIOZ

La livraison du bâtiment reste prévue le 31 octobre 2020 et l'installation des services actuellement basés sur les sites de MOULIN, SATIE et CARRE PLAZA devraient débuter en janvier et s'étaler sur plusieurs mois. Un calendrier précis du déménagement de chaque service sera prochainement établi et des visites du site seront programmées dès sa livraison pour chacun d'eux.

La paierie départementale et la trésorerie municipale ne sont pas concernées par le déménagement, l'arrivée du SIE et du PCE de NOISY LE SEC ayant été privilégiées.

Dans le hall d'accueil du BERLIOZ, les box et la caisse seront installés après le premier novembre, des zones spécifiques étant prévues pour les différents services, sachant que l'accueil se fera sur rendez-vous pour tous les services, à l'exception du SIP.

L'archivage pour les services qui avaient pris du retard avant le 17 mars sera revu et

A une demande faite par notre syndicat, à la suite de la visite du site début mars, de la conformité des ascenseurs aux personnes à mobilité réduite, il nous a été répondu que ces ascenseurs ont bien été conçus dans le respect des normes.

Un CHSCT spécifique pour le BERLIOZ est prévu le 6 octobre 2020. Il sera suivi d'un CTL

La répartition des agents au BERLIOZ dans des espaces de travail beaucoup plus étroits que ceux des trois sites actuels a été faite avant la crise Covid. A l'époque du plan de reprise d'activité, le retour au présentiel avait pu se faire dans de bonnes conditions. La CFTC DGFIP 93 s'interroge sur la pertinence de l'installation sur le même site de 588 agents qui risque de se faire en pleine crise sanitaire. Celle-ci doit pour le moins se combiner avec une montée en puissance du télétravail.

II- LE NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE

1° Regroupement des PCE deux par deux.

Ce regroupement suit celui des SIE, avec en plus ceux de MONTREUIL et de NEUILLY SUR MARNE, mais les équipes actuelles restent sur leurs sites respectifs.

Toutefois, il ne concerne que le seul encadrement et vise à mettre à la tête de chaque équipes un responsable capable de répondre aux agents.

2° Fusion des SIE de NOISY LE SEC et de BOBIGNY

Alors qu'initialement le rapprochement des deux SIE ne devait être que géographique, il a été annoncé la fusion sur le site du BERLIOZ des deux SIE.

3° Concernant les SPL et les trésoreries hospitalières :

A terme, deux groupements hospitaliers territoriaux seront implantés sur le département, celui de SAINT DENIS avec celui de GONESSE dans le Val d'Oise, et celui de l'est du département qui regroupera les CH de MONTREUIL, MONTFERMEIL et AULNAY SOUS BOIS ;

Cette dernière fusion devra s'accompagner de la fusion des trésoreries hospitalières en une trésorerie basée à MONTFERMEIL. Cette trésorerie unique conservera dans un premier temps deux implantations à MONTFERMEIL et à AULNAY SOUS BOIS, avec une possibilité de spécialisation de chacun des deux sites.

Concernant les dix agents de MONTREUIL concernés, ils auront la possibilité de suivre leur spécialité à MONTFERMEIL ou de demeurer sur le site de MONTREUIL qui est une trésorerie mixte.

Des travaux seront projetés sur le site actuel de MONTFERMEIL. A terme la trésorerie pourrait déménager dans de nouveaux locaux.

Dans le même temps, le SPL de MONTFERMEIL rejoindra le SGC basé au RAINCY dans les locaux actuellement occupés par le SIE. Au total dix agents seraient là aussi concernés qui pourront suivre leur spécialité ou rester sur le site de MONTFERMEIL.

Ces changements interviendront le 1^{er} janvier 2021 pour les SIE et les PCE, et le 1^{er} septembre 2021 pour les SPL et la trésorerie hospitalière. Un CTL formalisant ces réorganisations se tiendra le 4 novembre.

4° Autres réorganisations évoquées, sans calendrier :

- Le regroupement du SIP de NOISY LE SEC et de la trésorerie impôt de BONDY en un seul SIP comptable.

Initialement il était prévu de les regrouper à ROSNY SOUS BOIS dans l'ancien immeuble de la sécurité routière.

Cette option ayant été abandonnée, un architecte a été mandaté pour savoir si les locaux de BONDY peuvent accueillir l'ensemble des équipes actuelles. Il doit notamment étudier l'élargissement de l'accueil du rez-de-chaussée.

Dans ce schéma, la commune des PAVILLONS SOUS BOIS serait gérée par LE RAINCY.

- Le regroupement de tous les services de MONTREUIL sur le seul site du centre des finances publiques, qui simplifierait les choses pour les usagers, mais qui supposerait un réaménagement de l'accueil de l'immeuble.

La CFTC DGFIP 93 n'est pas opposée au regroupement des services d'une même commune sur un seul site, dans un souci de clarté vis à vis des usagers et d'optimisation du parc immobilier. Toutefois, elle craint que les fusions de l'encadrement des PCE deux par deux, sous prétexte de regroupement des compétences, ne s'accompagnent très rapidement, compte tenu des pénuries d'effectifs de certains d'entre eux, d'une fusion pure et simple.

III- CENTRALISATION DE LA DELIVRANCE DES QUITUS FISCAUX AU SIE DE SAINT DENIS

Actuellement les particuliers ou les entreprises qui achètent un véhicule dans un autre état de l'Union Européenne, doivent se rendre au SIE dont ils dépendent pour payer la TVA et recevoir un quitus délivré par ce service.

Depuis la crise Covid, la demande de ce quitus peut se faire en ligne sur le site impots.gouv.fr

La direction a décidé à compter du 1^{er} décembre 2020 d'accompagner cette dématérialisation en centralisant la délivrance des quitus auprès du SIE de SAINT DENIS.

L'objectif est de parvenir à une délivrance des quitus en 24h

Pour ce faire le SIE se verra attribué deux emplois de C, étant précisé que ces deux emplois ne seront pas pris sur les autres SIE.

Le choix de SAINT DENIS résulte tant du nombre de quitus délivrés par le SIE en 2019, que de la bonne desserte de ce site en transports en commun.

La CFTC DGFIP s'interroge sur la pertinence de centraliser ce genre de prestation sur un seul site, en particulier dans le contexte sanitaire actuel, sachant que le CFP de SAINT DENIS, bien desservi est déjà un de ceux qui a la plus forte affluence. Par ailleurs, compte tenu du caractère répétitif et fastidieux de ce genre de tâches, les agents qui vont y être affectés ne voudront probablement pas rester.

IV- DEPLOIEMENT DU PAIEMENT DE PROXIMITE EN SEINE SAINT DENIS

Le marché a été attribué au regroupement formé par MDB service, filiale de la confédération des buralistes et de la FDJ.

Toutes les créances auprès de la DGFIP peuvent faire l'objet d'un règlement en numéraire jusqu'à 300 € et au-delà sans limite, sauf s'il s'agit d'une créance fiscale, pour laquelle 300 € constituent une limite absolue, étant précisé que le buraliste a uniquement connaissance du montant payé, non de la nature de la créance. Puis le virement auprès du compte BDF du comptable concerné se fait le jour ouvré suivant.

19 départements ont été expérimentateurs, et le paiement de proximité a été étendu à toute la France depuis le 28 juillet.

Concrètement ce paiement concerne 71 buralistes répartis dans 33 communes de Seine Saint Denis, qui font l'objet d'une signalétique adéquate.

Depuis deux mois, 435 encaissements ont été effectués pour un montant de 25 370 € (dont 40 % en espèce), qui concernent pour 60 % d'entre-eux des amendes.

Si marginalement certains buralistes ont pu refuser des paiements ou n'accepter que des paiements partiels, ceux-ci ont été rappelés à l'ordre.

La CFTC DGFIP 93 réaffirme son opposition de principe à cette privatisation des paiements qui s'inscrit dans la continuité des suppressions de postes et de démantèlement du service public. Compte tenu de la faible durée de l'extension de ce dispositif, elle considère qu'il est trop tôt pour en conclure au caractère marginal de ce mode de paiement. Elle s'interroge aussi sur son adaptation au tissu fiscal spécifique de notre département où tant le conseil aux usagers que le paiement en cash occupent une place importante.

V- MONTEE EN PUISSANCE DU TELETRAVAIL

La direction a commandé 240 PC portables qui devraient être livrés très prochainement.

Ces PC seront attribués prioritairement aux agents qui étaient en ASA et pour lesquels le télétravail est possible. Le but à terme est de doter chaque service d'un nombre de PC pouvant permettre à 40 % des effectifs d'être en télétravail.

Pour les agents qui le souhaitent et qui sont suffisamment expérimentés il y aura bientôt ouverture de la campagne pour le télétravail. La règle est de signer une convention, y compris pour ceux qui se sont trouvés en télétravail de fait, étant précisé que la demande de télétravail doit se concilier avec les nécessités du service, notamment dans le choix des jours.

Les agents qui étaient déjà à un jour de télétravail par semaine pourront passer à deux jours moyennant un avenant à leur convention.

Ceux qui étaient en ASA article 30 pour fragilité pourront passer à trois jours hebdomadaires maximum de télétravail.

Dans le cas où le télétravail ne serait pas adapté aux agents fragiles, ceux-ci devront bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail et éviter d'être en contact avec le public.

Il sera aussi rappelé aux chefs de service de prendre régulièrement des nouvelles des agents en télétravail

La CFTC DGFIP rappelle qu'elle est favorable de longue date au télétravail. Compte tenu du contexte sanitaire à nouveau tendu, la santé des agents doit être privilégiée. Vue l'importance des transports en commun en Ile de France, le télétravail doit être proposé dans les meilleurs délais aux agents qui peuvent l'effectuer. Pour ceux obligés d'être en présentiel, des aménagements d'horaires doivent être proposés.

VI- DIVERS

Le chantier de NEUILLY SUR MARNE, compte tenu de la dénonciation du contrat par l'entreprise qui en avait la charge, devrait connaître un retard de trois mois.

Depuis la crise sanitaire, plus aucune restauration collective n'est proposée aux agents des sites du RAINCY, MONTREUIL, AUBERVILLIERS et SAINT OUEN. Une solution de tickets restaurants est proposée pour les agents de ces sites, provisoire pour ceux dont la fermeture est provisoire (SAINT OUEN et AUBERVILLIERS), et définitive pour les autres (MONTREUIL et LE RAINCY).

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com